

 <p>Services Publics CFE CGC</p>	<p>SERVICES PUBLICS CFE-CGC</p> <p>15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</p> <p>☎ 01.44.70.65.90 e-mail : fonctions.publiques@cfecgcfp.org http://cfecgcfp.org/</p>
---	---

Compte-rendu de la réunion de lancement du chantier 4

« Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ? »

02/07/2018

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Nathalie MAKARSKI et Marie-Catherine HAON.

La réunion est présidée par Olivier DUSSOPT, accompagné du DGAFP, de son adjointe et d'autres membres de l'administration.

1/ Ouverture Olivier DUSSOPT :

La transformation numérique impacte les métiers. Dans le cadre de la dématérialisation, d'ici 2022, il faut repenser les organisations des services. D'autres transformations seront annoncées dans le cadre d'Action Publique 2022. Chaque Ministre sera engagé sur son propre travail ministériel.

Il convient d'apporter souplesse et fluidité aux agents lors d'un changement d'employeur et de métier qui peuvent être anxiogènes, longs et connaître des freins persistants.

Le chantier 4 prévoit donc de répondre aux agents.

Le Compte Personnel de Formation est un outil qu'il faudra privilégier (accessible depuis la semaine dernière aux agents).

Les plans de départs volontaires seront abordés lors de ce chantier.

Double ambition de ce chantier :

- Répondre aux attentes des agents publics,
- Favoriser les capacités d'adaptation des services.

2/ Intervention Mme RAVACHE secrétaire générale de l'association nationale des DRH :

Les secteurs public et privé se posent les mêmes questions : les politiques d'accompagnement.

Les trajectoires individuelles et l'accompagnement sont les raisons d'être de la transformation de la fonction RH.

Deux thèmes sont importants dans le secteur privé : sécuriser les parcours professionnels et laisser libre chacun.

La question de l'efficacité collective est essentielle.

3/ éléments de contexte et de cadrage

4/ quels enjeux ?

5/ calendrier et thème du cycle de concertation

Voir document joint

Tour de table des OS :

La fédération des Services Publics CFE-CGC fait la déclaration suivante :

En préambule, la fédération des Services Publics CFE-CGC considère qu'il existe une distinction très nette entre deux types de mobilité : la mobilité choisie et la mobilité contrainte. Par cette déclaration, je vais donc rappeler notre position.

La fédération des services publics CFE CGC est favorable à tous les dispositifs qui permettront aux agents qui le souhaitent d'effectuer des mobilités choisies.

Elle est de même tout à fait favorable à tout ce qui permettra de valoriser la mobilité au sein de la fonction publique. Vous l'avez rappelé en préambule, Monsieur le Ministre, la mobilité reste faible, elle s'apparente, pour beaucoup d'agents, à un parcours semé d'embûches, à une procédure opaque, aux règles peu claires, et à un frein au déroulement de carrière.

La fédération des services publics CFE CGC est par contre tout à fait opposée à une mobilité contrainte et à tout ce qui s'apparenterait à un encouragement marqué à changer d'employeur ou à quitter la fonction publique.

Or, à lire le document d'orientation du Gouvernement, ce sont avant tout les besoins des employeurs publics et les transformations à venir de la fonction publique qui constituent une priorité pour le Gouvernement.

Ainsi, les 3 « objets » soumis à la concertation au titre du chantier mobilité concernent, pour l'essentiel, des nouveaux mécanismes pour simplifier les reconversions dans la fonction publique, pour accompagner les restructurations de services ou des évolutions importantes des missions ou métiers et pour développer les dispositifs d'aides au départ vers le secteur privé.

Il est facile de rapprocher ces objectifs de celui annoncé dès le début du quinquennat visant à supprimer 120 000 emplois et de ceux annoncés dans la circulaire du Premier Ministre en date du 26 septembre 2018, conduisant à proposer des transferts de missions au secteur privé ou des abandons de missions.

La fédération des services publics CFE CGC est opposée à tous les dispositifs de mobilité contrainte qui interviendraient sans l'accord des agents et qui conduiraient à leur faire perdre leur statut d'agent public ainsi que les garanties du statut général de la fonction publique.

Nous sommes également opposés, et nous l'avons déjà dit, à tout ce qui s'apparenterait à une disparition du statut général de la fonction publique, à un démantèlement des services publics ou à un plan social.

Nous ne pouvons que regretter, une nouvelle fois, la méthode du gouvernement qui se dessine à l'identique des trois autres chantiers par l'absence de négociations.

La fédération des Services Publics est force de proposition, aussi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'entendre nos demandes et propositions.

Intervention Olivier DUSSOPT :

Les demandes de mobilité des agents sont qualifiées de mobilités choisies. Mais il faut aller le plus loin possible pour lutter contre la stagnation et l'enfermement dans certains postes.

Vous avez évoqué les mobilités choisies et contraintes. On ne peut pas arrêter la réflexion à la mobilité choisie : suppressions d'établissements, réorganisations ...

Les mobilités contraintes et réorganisations, il y en aura toujours. Il faut que nous y répondions, entre autres à l'injonction du Conseil de l'Etat à la FPH (texte sur la réorientation), l'ouverture de ce chantier est l'occasion d'apporter davantage de sécurité.

Ma conviction est que ce chantier est plus simple que les 3 autres. Même si les sujets sont compliqués nous pouvons converger.

Nous devons aborder lors de chantier différents sujets à savoir :

- l'harmonisation des carrières et les régimes indemnitaires,
- la formation tout au long de la vie (accompagnement de la transformation, CPF),
- égalité F/H : travaux articulés avec l'accord en cours,
- travail sur l'attractivité des territoires,
- autres dispositifs (logement intermédiaire) mais il faut rester prudent,
- concours, pré recrutements,
- CPF, il reste encore du travail, il faut sécuriser ce dispositif,
- mutualisations : voir comment mieux accompagner.

Concernant Action Publique 2022, le Secrétaire d'Etat précise que les contributions de CAP22 seront remises au gouvernement et ne sait pas si un CITP se réunira avant la fin de l'été. Les annonces seront faites au fil de l'eau.

D'autre part, il annonce :

- l'ouverture l'année prochaine un portail unique de l'ensemble des postes ouverts à la mobilité dans les 3 versants,
- la circulaire sur l'AIP (aide d'installation) a été signée,
- concernant la PPR (période de préparation au reclassement), le point est inscrit au CSFPT de septembre et il y a volonté de l'inscrire à la FPH.

Prochaine réunion jeudi 5 juillet : mobiliser l'appareil de formation et les acteurs RH de proximité pour accompagner les transitions professionnelles.